



Contrat de travail en 4 x 8 signé depuis 2001 , mais non appliqué

Par **steph 67**, le **17/12/2011** à **19:37**

Bonjour, nous faisons partie de la convention collective des graphiques et imprimeur labeur.
en 2001 la société depose le bilan, nous sommes racheté par un autre groupe.
les salariés qui sont gardés ont un nouveau contrat, avec les conditions du preccecent contrat
: c'est a dire du 4 x 8. tout le monde signe sont contrat. avec le contexte actuel .
mais nous apprenons a la reprise en 2001 que nous travaillons qu 'en 2 x 8 .
faute de boulot .avec legere perte de salaire, mais plus de nuit a faire.
ce qui satisfait tout le monde. et cela pendant 10 ans..
et la surprise en 2012 notre cher directeur aimerait que l'on repasse en 4 x 8
mais sur les 20 personnes concernés 17 sont contre .
alors ma question est peut il nous obliger a reprendre le travail en 4x8 au bout de 10 ans !!!??
Merci d'avance